



## Mesures sanitaires mises en place et en application au WHalll – octobre 2021

Conformément aux dernières mesures d'assouplissement prises par le CODECO du 17 septembre 2021, aux décisions prises par les autorités communales et à l'arrêté ministériel modifié du 28 octobre 2020 qui reprend les règles sanitaires, nous vous informons que nous ré-ouvrons bien le WHalll et ses différentes salles dès ce mois de septembre avec le désormais célèbre **COVID SAFE TICKET** (à partir de 16 ans).

Pour pouvoir accéder à nos spectacles et aux différentes activités, voici les mesures qui sont désormais mises en place.

➤ **Pour les spectacles ayant lieu dans toutes nos salles, il faudra nous présenter :**

- Le Covid Safe Ticket
- Votre carte d'identité
- Votre ticket d'entrée au spectacle

Le port du masque et le respect des distances restent de mise dès l'entrée dans le Centre culturel et donc avant les contrôles du *Covid Safe Ticket*. Afin d'éviter les files et de vous permettre d'accéder à la salle à votre aise, nous ouvrons les portes 1h30 avant le début du spectacle (sauf pour les conférences et les lectures pour lesquelles les portes seront ouvertes 30 minutes avant le début).

Votre *Covid Safe Ticket* sera scanné à l'entrée de la salle (QR Code) en lien avec votre carte d'identité. **Il y est établi que si l'identité ne peut pas être vérifiée ou confirmée, l'accès à l'événement vous sera refusé.** Une fois ce contrôle effectué, vous pourrez profiter pleinement de votre soirée comme avant. Ensuite votre ticket d'entrée vous sera demandé afin de gagner votre place en salle.

**SI VOUS NE DISPOSEZ PAS D'UN COVID SAFE TICKET VALIDE, D'UN TEST PCR OU D'UN TEST ANTIGÉNIQUE NÉGATIF, VOUS NE POURREZ PAS AVOIR ACCÈS AU SPECTACLE.**

**POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DE VOS TICKETS, VOUS POUVEZ CONTACTER LA BILLETTERIE ([billetterie@whalll.be](mailto:billetterie@whalll.be) – 02 435 59 99)**

Pour obtenir votre Covid Safe Ticket, vous devrez remplir une des conditions suivantes :

- **Disposer d'un certificat de vaccination valable** à partir de **14 jours** après la seconde injection.
- **Avoir fait un test PCR avec un résultat négatif qui date de moins de 48h.** Prenez rendez-vous dans un des centres de Testing officiels ([info-coronavirus.be](http://info-coronavirus.be)).
- **Avoir fait un test antigénique en pharmacie ou centre de testing, avec un résultat négatif qui date de moins de 24h** (au moment où vous vous présentez à l'entrée du spectacle). Attention, il n'y aura pas de test antigénique organisé sur le site du Centre culturel. Merci de vous le procurer avant de nous rejoindre.

- **Avoir un certificat de guérison du Covid-19.** Il s'agit d'un certificat de rétablissement dont la période de validité commence 10 jours après la date du premier test PCR positif et se termine 180 jours après la date de celui-ci.

► Attention aux autotests (antigéniques ou autres) : **ils ne donnent donc PAS accès** aux spectacles car ne sont pas considérés comme un test valable par les autorités pour l'obtention du Covid Safe Ticket.

► Vous pourrez obtenir votre Covid Safe Ticket via une **application officielle téléchargeable sur votre téléphone** portable : [covidSAFE.be](https://covidSAFE.be) (n'oubliez pas de mettre à jour votre application Covid Safe avant de vous présenter à l'entrée du spectacle).

► Ou via les **autorités compétentes**, qui pourront vous fournir un Covid Safe Ticket à imprimer ou faire une demande de Covid Safe Ticket par envoi postal si vous êtes complètement vacciné.

► Si vous n'avez aucune possibilité d'utiliser internet, appelez le répondeur automatique de votre région disponible 24h/24 - 7j/7. Tapez "1", entrez votre numéro d'identification du Registre national (NISS) et vous recevrez votre certificat par courrier postal à l'adresse de votre domicile. Appelez le call-center bruxellois au 02/214.19.19. Pour la Wallonie : 071 31 34 93. Pour la Flandre : 078 78 78 50. Pour la Communauté germanophone : 0800 23 0 32

► **Ou imprimez votre certificat Covid via le site internet [Ma santé](https://masante.belgique.be)** ([masante.belgique.be](https://masante.belgique.be)). Dans l'onglet « *Données de santé* », cliquez ensuite sur « *Mon certificat numérique européen COVID* ». Veillez bien à imprimer celui émis lors de la 2<sup>e</sup> dose s'il s'agit d'un vaccin à 2 doses. Il est aussi possible d'imprimer votre certificat de rétablissement via le site internet.

► **Pas de Covid Safe Ticket nécessaire pour les moins de 16 ans.**

► Pour les jeunes spectateurs de moins de 18 ans (et à partir de 12 ans), dont les parents ont un compte *Itsme*, voilà ce qu'il faut faire :

1. Télécharge l'app CovidSafeBE sur ton propre smartphone (avec un de tes parents à proximité)
2. Choisis l'option "se connecter avec **eHealth**". Et dans l'écran suivant, "Identification via **Itsme**".
3. Entre sur l'écran *Itsme* le **numéro de smartphone d'un de tes parents**.
4. Celui-ci doit alors confirmer la demande de l'app *Itsme* sur son propre smartphone.
5. Un nouvel écran apparaît sur ton smartphone, sous « **Pour mon enfant** », tu sélectionnes ton nom et le tour est joué !
6. Maintenant, tu peux voir tes certificats covid dans l'appli.
7. Tu peux les récupérer quand tu veux en cliquant dessus, même sans se connecter à internet, vu que ces certificats sont téléchargés sur ton smartphone.

Et si en tant que parents, vous n'avez pas de compte *Itsme*, vous trouverez le certificat Covid de votre enfant sur le site de [Ma Santé](https://masante.belgique.be). Connectez-vous à l'aide du lecteur de cartes en y insérant la carte d'identité de votre enfant. Vous pourrez ainsi télécharger le certificat requis. Si votre enfant possède un smartphone, il peut aussi procéder ainsi. Si votre enfant est déjà (complètement) vacciné, le [helpdesk](#) peut également envoyer le certificat de vaccination à son domicile officiel.